

REGLEMENTATION EUROPEENNE CONCERNANT LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (RGPD)

1-VOS RESPONSABILITES

- 1.1** Vous êtes responsable de la mise en œuvre de la RGPD. Il vous appartient de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour vous y conformer. Entre autres , obligation de mettre en œuvre des moyens pour protéger les données (moyens de stockage, antivirus, sauvegarde sécurisée...).
- 1.2** Le traitement qui est fait des données que vous collectez lors de l'utilisation de nos produits ou services est sous votre responsabilité. Vous devez **recueillir le consentement de vos patients**, les informer de leurs droits conformément aux lois « informatique et liberté » et « RGPD ». Vous devez vous assurer que votre personnel et vos sous traitants appliquent ces dispositions.

2-NOS RESPONSABILITES

Dans le cadre de cette nouvelle réglementation A.D.sion Info Santé agit :

- 2.1** Comme **RESPONSABLE DE TRAITEMENT** de données à caractère personnel (Données administratives personnelles sous la responsabilité d'A.D.sion Info Santé)
- 2.1.1** Données relatives à la conclusion des contrats avec A.D.sion Info Santé
- Nom
 - Prénom
 - Adresse professionnelle et / ou adresse personnelle
 - Numéro(s) de téléphone
 - Date de naissance
 - Courriel
 - Coordonnées bancaires

2.1.2 Données relatives à l'exécution des services A.D.sion Info Santé

Dans le cadre de l'exécution de nos services , des données complémentaires peuvent être collectées: RPPS, Numéro Adeli, spécialité, informations techniques sur votre système d'information (type de matériels, numéro de série, adresse IP, programmes utilisés, etc...).

Ces données sont à destination des personnels d'A.D.sion Info Santé et de ses partenaires. Ces derniers relevant de la même réglementation.

Outre le droit de communication des informations et de rectification, ces données seront supprimées dans le cas où vous n'utiliserez plus les produits ou services d'A.D.sion Info Santé.

Vous pouvez formuler vos demandes à rgpd@adsion.fr

2.2 Comme **SOUS-TRAITANT** pour votre compte

A.D.sion Info Santé est amené à accéder et à manipuler des informations à caractère personnel enregistrées dans vos systèmes d'informations.

- Vous êtes le seul à pouvoir donner l'accès distant à notre service de maintenance. Vous devez vous assurer, de votre côté, de la fermeture de cet accès en fin d'intervention.
- A.D.sion Info Santé ne conservera pas de mots de passe permettant l'accès à votre système d'information. Vous vous engagez à conserver par vos propres moyens les mots de passe de votre système d'information.
- A.D.sion Info Santé utilise un système d'information pour conserver des données relatives aux opérations de maintenance (date, heure, durée, motifs des opérations sur votre système d'information, descriptif des opérations réalisées, liste des personnels ayant pris en charge le dossier)
- Une lettre de mission devra nous être adressée lors d'une demande de traitement de vos données. Elle devra spécifier votre accord et définir précisément les critères de traitement de vos données (Séparation de bases, fusion, migration de logiciels tiers...). Les données mises à disposition d'A.D.sion Info Santé seront détruites dans un délai maximum de 30 jours. Ce délai pourra être réduit sur votre demande ou si la bonne exécution de la mission ne nécessite pas un tel délai de conservation.
- Dans le cadre de l'exécution du contrat qui nous lie, A.D.sion Info Santé peut être contraint de faire appel à des sous-traitants. Vous autorisez A.D.sion Info Santé à y recourir dans la mesure où cela est nécessaire et que ces sous-traitants respectent eux même la réglementation en vigueur.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de ce document.